

Domaine public

Minimum vital

Préparation de ce numéro 770 de «*Domaine Public*». En comité de rédaction, mercredi passé (10.4.), accord somme toute rapide sur le choix du thème de première page. Exercice hebdomadaire de réflexion en commun pour cerner les contours de la septantaine de lignes (cinquante signes ou espaces chacune) à pondre: ce serait l'affaire commercialo-journalistico-sportive de la demi-finale de la Coupe d'Europe des champions (football), match aller à Turin entre les Girondins de Bordeaux et la Juventus. Mais pas pour dénoncer simplement le chantage monté par le président du club français — ou je touche une (substantielle) indemnité, ou j'interdis la retransmission télévisée! — au mépris des usages admis entre les instances dirigeantes du football aux différents niveaux européens et les sociétés de télévision. Montrer plutôt que l'incident est exemplaire des menaces qui planent sur la communication de masse par le petit écran: comment les chaînes dites de «service public» résisteront-elles à la surenchère financière des TV privées, en mesure de toucher un très large public grâce aux satellites et naturellement portées à s'assurer le monopole de certains spectacles populaires, pour retenir «leurs» téléspectateurs et décrocher les plus juteux contrats publicitaires? Questions intéressantes, cruciales pour un avenir très proche, systématiquement éludées alors même que l'infrastructure technique nécessaire se met en place. Mais questions de trop-plein; trop-plein d'images, trop-plein de millions, trop-plein d'intérêts commerciaux. Mettons que nous aurons tout loisir d'y revenir...

Parlons plutôt, pour les quelques lignes qui nous restent, de manque; manque d'informations, manque de solidarité, manque de la plus élémentaire justice sociale. C'est qu'entre-temps s'est imposé

un tout autre dossier: le 1^{er} avril (!) dernier, la Communauté de travail Suisse-immigrés tenait conférence de presse sur le thème des «nouvelles entraves au regroupement familial des étrangers». A la clef, une démonstration fortement documentée et appuyée par des exemples précis, portant aussi sur la diminution des droits des saisonniers.

Existe-t-il aujourd'hui cause plus impopulaire que celle du respect des droits des étrangers? Le sévère échec de l'initiative «Etre solidaires» fonctionne comme un oreiller de bonne conscience: pourquoi s'agiter encore alors que la majorité s'est prononcée pour le statu quo? Ajoutez-y la pression des intérêts économiques et la lourdeur de l'opulence helvétique; prenez en compte que l'Action nationale vient de repasser par-là pour la sixième fois avec sa nouvelle initiative pour la limitation de l'immigration appuyée par plus de 114 000 signatures. Et vous aurez peut-être une idée de l'isolement de la Communauté Suisse-immigrés et de l'écho véritable de ses propositions.

Regardez pourtant de plus près les conclusions en seize points d'«Etre solidaires» — nous les publions in extenso ci-après! Rien qui ne soit l'expression de la stricte équité, et même exprimée au niveau le plus modeste, à ras la plus simple dignité humaine — svp, pas de chicaneries supplémentaires, pas d'entraves supplémentaires aux droits les plus élémentaires. On se garde bien de revenir sur l'inhumanité du statut de saisonnier: tout le monde s'en fout et la leçon est retenue. Il s'agit là juste de millimètres à gagner sur l'indépendance organisée en système social.

L. B.

SEIZE POINTS

Millimètres

Le traité avec l'Italie du 10 août 1964, relatif à l'émigration des travailleurs italiens, introduisait expressément pour tous les saisonniers le droit de

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 770 18 avril 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 45 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

770

Millimètres

recevoir l'autorisation de séjour à l'année après 36 mois de travail en quatre saisons consécutives, ce qu'on appelle le «droit à la transformation» de leur statut.

Depuis 1973, un saisonnier ne peut jamais atteindre plus de 9 mois de travail par an, ce qui a pour effet qu'en cas d'engagement tardif ou de licenciement prématuré, en cas de maladie ou de problèmes familiaux, les jours manquants en une année ne peuvent jamais être compensés pendant les années suivantes. Et le calcul des mois pour la transformation de l'autorisation doit recommencer à zéro.

Depuis que la loi sur les étrangers a été rejetée de justesse par les citoyens suisses en juin 1982, les polices cantonales des étrangers tendent de plus en plus à resserrer le droit à la transformation de l'autorisation saisonnière. C'est dans ce «ménage des permis» que plonge «Etre solidaires» au long de ses seize «conclusions»:

1. Plus on admet de saisonniers en Suisse, plus ils seront nombreux les années suivantes à demander le droit à une autorisation de séjour à l'année. Mais cela ne doit pas être une raison de restreindre ce droit à la transformation. Il conviendrait plutôt d'abandonner le principe selon lequel de nouveaux saisonniers doivent remplacer dans tous les cas ceux qui ont obtenu la transformation de leur autorisation. C'est à un démantèlement graduel du statut de saisonnier que le droit à la transformation devrait servir.

2. Tout saisonnier devrait avoir la possibilité d'atteindre, après 4 années consécutives, la transformation de son autorisation. C'est pourquoi l'autorisation saisonnière doit toujours atteindre 9 mois pleins.

3. Comme autrefois, même le patron ne doit pas avoir le droit de résilier un contrat saisonnier durant toute la saison de 9 mois. Il ne faut pas que des patrons puissent déjouer le droit à la transformation en faisant venir le saisonnier trop tard ou en le licenciant prématurément. Dans la mesure où les dates d'entrée sont échelonnées ou restent dépendantes du bon vouloir des patrons, le saisonnier doit avoir le droit de travailler 9 mois en tout

cas, même si cela implique que sa saison dure au-delà de Noël.

4. Lorsqu'il n'est pas possible, dans une branche, de garantir 9 mois de travail, il faut que des places de travail complémentaires soient accessibles dans d'autres branches.

5. Lorsqu'un saisonnier revient année après année au même emploi, il faut considérer ce rapport de travail comme continu et accorder les avantages liés aux années de service. S'il n'a pas pu prendre ses vacances, son droit à celles-ci doit être valable la saison suivante. Un contrat qui n'a pas été résilié un mois avant la fin de la saison doit être considéré comme renouvelé pour la saison suivante. Il doit être obligatoire d'annoncer les résiliations de contrats saisonniers aux offices du travail compétents. Les saisonniers licenciés doivent avoir la priorité pour l'engagement dans d'autres emplois saisonniers avant que de nouveaux saisonniers n'y soient admis.

6. Les vacances légales doivent dans tous les cas être prises en compte pour le calcul de la durée du séjour saisonnier, qu'elles soient prises au cours ou à la fin de la saison, en Suisse ou à l'étranger.

7. Lorsque la saison se termine par un jour de congé, celui-ci doit être pris en compte, même si le saisonnier est parti la veille.

8. Il faut qu'en début et fin de saison le saisonnier dispose de quelques jours pour régler ses affaires personnelles, sans qu'ils soient soustraits de la durée de sa saison.

9. Les congés de maladie, d'accident et de maternité pris en Suisse doivent, dans tous les cas, être inclus dans le calcul de la saison. Lorsqu'ils sont passés à l'étranger, il doit en être de même pour une durée au moins égale à celle du droit au salaire ou aux indemnités journalières. Il faut donc prévoir des assurances obligatoires d'indemnités journalières, qui sont de toute façon indispensables pour tous les salariés suisses ou étrangers.

10. Un saisonnier qui a accompli le nombre de mois exigé doit bénéficier du droit à la transformation de son statut indépendamment de la situation sur le marché du travail, avec ou sans assurance d'emploi. En contrepartie des primes d'assurance chômage payées pendant 36 mois, il faut lui reconnaître le droit de toucher au besoin les indemnités journalières jusqu'à ce qu'il trouve l'emploi annuel nécessaire.

11. La marge de tolérance pour la transformation de l'autorisation saisonnière, qui a été réduite de 15 à 7 jours en 1982, doit être rallongée. Il faut également abaisser le nombre de mois exigés pour la transformation de telle

sorte que le saisonnier à qui manquent des jours de travail et de séjour sur une année puisse les compenser par son travail des années précédentes ou suivantes.

12. Pour les saisonniers qui, au cours de nombreuses années, n'ont jamais atteint sur 4 ans les 36 mois de travail exigés, il faut faciliter l'obtention du droit à la transformation.

13. La femme titulaire d'une autorisation de séjour à l'année doit pouvoir faire venir son mari aux mêmes conditions que celles valables pour un mari qui veut faire venir sa femme. Elle doit avoir le droit d'entretenir son mari au moyen de son salaire ou de ses économies jusqu'à ce que celui-ci trouve du travail.

14. Il faut permettre le regroupement familial également dans le cas où il n'est pas possible que tous les membres de la famille vivent en ménage commun, car là aussi il est vital de pouvoir préserver des relations familiales par une certaine proximité.

15. Le regroupement familial doit être possible non seulement pour la famille entière, mais aussi pour certains des enfants seulement. Il faut alors considérer les domiciles de chacun des parents comme centres de la vie familiale.

16. Le retour au pays d'origine des étrangers qui avaient une autorisation de séjour ou d'établissement s'avère souvent un échec. Il faut donc améliorer leurs droits de retrouver l'autorisation qu'ils avaient en Suisse.

CHAUD ET FROID

La fourchette horlogère

Voici Pierre Arnold progressivement engagé dans son nouveau rôle de vitrine du dynamisme horloger suisse. Interviews, pour le moral des troupes, au «Nouvelliste» ou à «Biel-Bienne». Passage éclair à Bâle, à la Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie. Visites sur le terrain dans les unités de production de Fontaines, de Fontainemelon, du Locle. Le «patron» met les bouchées doubles.

A part cela, la situation réelle des horlogers et de l'horlogerie? Bien malin qui se retrouvera dans les chiffres et les statistiques! Toujours le chaud et le froid: la présentation des résultats commerciaux conçue comme un exercice de relations publiques,

à haut degré d'optimisme sur commande; et la comparaison des esprits pour de nouvelles «restructurations» et compressions d'emplois, réalisme pessimiste sur toile de fond de la non-compétitivité helvétique.

Pour donner une idée de la «fourchette» horlogère, deux points de repères enregistrés ces tout derniers mois!

D'abord, l'espoir, avec la toute récente conférence de presse (jeudi 28 mars) de la FH, Fédération de l'industrie horlogère, saluée dans toute la presse comme le constat d'une «sensible reprise des affaires» dans le secteur: augmentation des exportations de 12,9% de 1983 à 1984; régression du chômage, et en particulier du chômage partiel; bonnes perspectives pour 1985 sur la base des indices de janvier et février (tableau récapitulatif ci-dessous).

Mais aussi l'avenir peint en noir, avec les diagnostics portés sur la branche horlogère par le patron d'Eta (Granges), Ernest Thomke, à l'intention du Conseil communal loclois, venu en visite à Marin le 16 février dernier pour avoir des nouvelles fraîches de la situation de Tissot. Cette entrevue a fait l'objet d'un compte rendu retentissant dans «L'Impartial» (16/17.2.1985), sous la plume de son rédacteur en chef Gil Baillod. Citons les phrases couperets d'Ernest Thomke comme nous les avons lues:

«Seiko et Citizen produisent chacun 55 millions de pièces, montres et mouvements. Sur ces 110 millions, il y a 80 à 90 millions de montres. Ces deux grosses sociétés ont passé un accord de collaboration pour réduire leurs coûts de production et neutraliser la concurrence. Pendant que Seiko et Citizen collaborent, nous, ici, en Suisse, nous luttons commune contre commune, cantons contre cantons. On n'arrivera à rien. Il faut changer d'optique, c'est dans l'intérêt de tout le monde.»

Et côté chiffres: «La montre chère stagne, de 1970 à 1983, elle n'a augmenté que de 3 millions de pièces, passant de 7 à 10 millions. La montre moyenne stagne aussi, passant de 33 à 50 millions de pièces durant la même période. La catégorie prix public,

Fr. 100.— à Fr. 200.—, a progressé de 110 à 290 millions... (Gil Baillod: «Temps de pause. Visiblement, ces informations n'étaient pas connues».) Le prix moyen d'exportation des montres au départ des pays producteurs a évolué comme suit de 1980 à 1983, avec l'indice 100 en 1980: les prix ont baissé de 30% au Japon et de 50% à Hong Kong; pendant ce temps, en Suisse... ils ont aug-

menté de 100%. En Suisse on a essayé de compenser la baisse du volume par une hausse des prix.» Et le bouquet final: «D'une manière générale, en Suisse, le chiffre d'affaires horloger par personne a stagné sans aucune augmentation de productivité. C'est une situation moribonde qui conduit inévitablement à la fin d'une entreprise.»

Faites votre choix.

QUATRE ANS D'INDUSTRIE HORLOGÈRE: LES CHIFFRES DE L'OPTIMISME OFFICIEL

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Firmes | 793 | 727 | 686 | 634 |
| Employés | 45 885 | 38 151 | 33 396 | 30 978 |
| Chômeurs (moyenne annuelle) | 253 | 1 058 | 1 381 | 1 323 |
| Chômeurs partiels | 2 679 | 7 570 | 3 855 | 762 |
| Montres exportées | | | | |
| — en millions de pièces | 25,2 | 18,5 | 15,7 | 17,8 |
| — valeur (en mios) | 2 880,2 | 2 754,2 | 2 676,6 | 3 063,9 |

LA SEMAINE DU MANAGER

Au moment de l'arrivée de Pierre Arnold au firmament horloger, André Gavillet saluait dans ces colonnes (DP 760, «L'Angélus de Milliet») le dynamisme de l'ancien patron de la Migros, notant toutefois que ses mille et une activités parallèles l'empêcheraient de se consacrer à plein temps à ses nouvelles charges. Aujourd'hui, l'homme providence est installé dans son bureau de Faubourg du Lac à Bienne et il a donné, entre autres, à l'hebdomadaire «Biel-Bienne» (10/11.4., interview: Marlise Etienne et Mario Cortesi) quelques indications sur son emploi du temps.

Pour rassurer nos lecteurs:

— *La présidence de Migros: «Cela m'occupe chaque lundi, pas davantage. D'ailleurs ce n'est plus un mandat exécutif» (ailleurs: «J'ai laissé l'exécutif de Migros à quelqu'un d'autre. Il m'a fallu exactement trois minutes pour clore ce chapitre»).*

— *Autres conseils d'administration: «Swissair, ça tourne rond, ça demande peu de travail. Quant aux CFF, la réorganisation la plus importante est déjà*

derrière moi. Là aussi, j'ai dû apprendre à connaître toute l'entreprise, les gares principales en très peu de temps. Mais nous avons fait du bon travail pour l'avenir. Reste le «Kongresshaus» de Zurich, une affaire catastrophique où j'ai aussi dû intervenir comme un sauveteur. Maintenant, je m'en occupe deux heures par semaine. Nous devons encore investir 20 millions, mais cet automne, la question sera réglée. Pour ce qui est de mon engagement au sein du groupe Schmidheiny, j'ai des possibilités de combiner, car certains de ses fonds se trouvent maintenant dans l'industrie horlogère.»

— *Missions «de bienfaisance»: «Je ne les abandonnerais en aucun cas. C'est un devoir humain.»*

— *Et le reste, c'est-à-dire l'horlogerie: «A première vue, il semble effectivement que je sois surchargé de travail. Mais j'aime relever le gant. Maintenant, je suis toujours à Bienne du mardi au jeudi. Pour l'instant, je dors à l'hôtel, mais j'aimerais bien trouver un appartement en ville ou au bord du lac. Même si je n'abandonne pas mon domicile actuel.» Dont acte.*

Du bon usage de l'histoire

Le Pen n'a donc pas été au rendez-vous des Genevois. En revanche l'histoire l'était, à lire le tract diffusé par les organisateurs de la manifestation qui devait empêcher la tenue du meeting de l'Action nationale, tract repris notamment dans le n° 11 (14 mars) du journal Les Services publics, organe de la SSP/VPOD.

Texte curieux et qui a laissé songeur plus d'un adversaire genevois du chef du Front national français. L'affirmation liminaire, Le Pen est un fasciste, conduit en effet les auteurs de l'appel à définir tout d'abord ce qu'est le fascisme. «Mouvement de masse dans les périodes de crise provoquées par le capitalisme... le fascisme trouve sa clientèle dans les milieux petits-bourgeois menacés, parmi certains travailleurs ayant obtenu des privilèges momentanés et dans le «milieu»... «Ces catégories sociales, dans une situation d'instabilité constante, sont prêtes à s'identifier avec ceux qui veulent incarner l'ordre...», etc. Toute coupure dans une citation est toujours discutable. Mais ici, elles sont d'autant plus inévitables que cette prose par plus d'un aspect rappelle les incantations de la III^e Internationale dans les années 30, lorsqu'il s'agissait de décrire le fascisme comme instrument du grand capital, c'est-à-dire d'en juger en fin de compte l'apparition moins dangereuse pour le socialisme, entendez la dictature stalinienne, que la sociale-démocratie baptisée alors sociale-fascisme. Le texte genevois de 1985 ne parle pas de la sociale-démocratie, encore moins du social-fascisme. Mais il en appelle ensuite à l'histoire, celle de Hitler et Mussolini, à qui l'on ajoute pour faire bon poids Franco et Salazar, pour évoquer la prise du pouvoir par le fascisme, toujours violente, et pour comparer le programme de Le Pen avec celui de Hitler et Mussolini. Il est certes nécessaire dans un tract de faire court et d'user de formules frappantes. Mais mettre en avant comme premier point du

programme des deux dictatures brunes le libéralisme économique, c'est plus qu'une erreur, une falsification.

L'histoire, on le dit, n'enseigne rien et couche par conséquent avec n'importe quelle doctrine. Hitler, Mussolini et Staline l'ont brillamment démontré. Il est regrettable que pour combattre les mensonges du Front national, qui constituent les éléments de sa démagogie, les organisations syndicales et progressistes genevoises n'aient rien trouvé d'autre que la répétition d'images éculées, expressions toutes faites de la langue de bois qui a précisément aveuglé le mouvement ouvrier dans les années 30 sur la réalité du phénomène fasciste.

Bien des travaux, à l'époque déjà, ont montré la

MYTHE

Henri Guisan et son époque

Le plus intéressant, dans le débat encore amplifié par le récent portrait de la TVR consacré au général Guisan, c'est le débat lui-même. Sur l'intéressé, l'émission, confuse parce que mal bâtie, n'apprenait en réalité rien de nouveau. Les options politiques du futur commandant en chef de l'armée étaient en 1939 déjà connues, preuve en soit d'ailleurs l'attitude du groupe socialiste lors de l'élection. L'influence de Bernard Barbey, les lettres de 1940 à Minger et Pilet-Golaz, révélées par le Rapport Bonjour, la méfiance envers les intellectuels, les capacités stratégiques limitées, ce qui a été apporté par les témoins à charge et à décharge ne contraint ni à une révision déchirante ni à une réelle retouche du portrait. Car ce qui reste, c'est l'immense popularité de l'homme, son autorité naturelle, la confiance qu'il inspirait et qui, tout spécialement lors de la crise morale de 1940, s'est révélée bien plus décisive que les qualités de tacticien, dont il n'eut pas, heureusement pour la nation et pour lui-même, à faire preuve.

vraie portée du fascisme ou du nazisme. Il suffit de songer ici aux enquêtes d'Erich Fromm¹. Depuis lors ces travaux sont connus et beaucoup d'études, des plus sophistiquées aux plus simples, parlent du fascisme en termes plus vrais. La venue de Le Pen à Genève était une occasion de dire vrai, et non de rajouter des mensonges à d'autres mensonges, même au nom d'une prétendue efficacité.

¹ Son enquête de 1931, non publiée à l'époque, montre par exemple la force qu'avaient dans l'esprit d'une bonne partie des ouvriers et employés électeurs de gauche les stéréotypes autoritaires et petits-bourgeois, ceux-là mêmes que l'appel contre le meeting de l'Action nationale qualifie de fascistes (Erich Fromm, *Arbeiter und Angestellte am Vorabend des Dritten Reiches*, Stuttgart, 1980).

Pour juger de Guisan, de l'homme et de son action, il faut revenir à l'époque. C'est-à-dire oublier l'issue du conflit, la pleine prise de conscience des persécutions raciales et politiques, la sensibilité contemporaine aux droits de l'homme. Retrouver la polarisation gauche-droite, avec en toile de fond les procès de Moscou, le stalinisme et l'hitlérisme. Rappeler non seulement la crise économique, mais la vie quotidienne d'une société qui n'est pas celle de la consommation. Et évoquer la culture dominante et l'état des esprits. Les valeurs d'obéissance, d'ordre et d'autorité, même très généralement ébranlées depuis quelques décennies, sont non seulement encore bien vivantes, mais elles sont réactivées par la mode du retour à la discipline, du culte du chef, de l'exaltation de la communauté. Cette mode n'est pas que fasciste; elle sévit aussi chez les communistes où l'on défile également au pas, enrégimentés, derrière le chef unique et adoré.

LA DÉMOCRATIE DE 1938

Dans ce climat, tous les termes politiques, même ceux que l'histoire et les institutions semblent avoir consacrés, s'entendent autrement. La démocratie

revue et corrigée au goût de 1938 n'est plus guère celle des partis et du parlement, comme la comprenaient libéraux et radicaux en 1848, mais le régime corporatif et autoritaire dont rêvent de larges milieux de droite, ou la fusion du peuple dans la volonté du chef, ou encore l'absorption de la société civile et de l'Etat dans le parti, guidé par un chef infaillible. Faute de tenir tout cela en tête, la relecture des textes de l'époque conduit à des contresens, des anachronismes, des malentendus.

ÉTUDES INDISPENSABLES

Qu'il y a-t-il de surprenant à ce que Guisan fût un homme de droite? C'est le contraire qui en Suisse serait vraiment une révélation. Ce qui est infiniment plus intéressant, si l'on veut juger de l'homme et de son action, c'est d'analyser la figure historique qu'il est devenu, très vite, les mécanismes mentaux qui ont abouti, si rapidement, au mythe que nous connaissons.

Or sur ce terrain, beaucoup d'études restent à faire. Et notamment sur le discrédit du Conseil fédéral, concomitant au crédit accordé au général. Aboutissement de la critique antiparlementaire de la droite comme de l'extrême-gauche, bien plus que des maladresses immédiates comme le discours du 25 juin 1940, le vide dans lequel est suspendu le Conseil fédéral est, dans notre histoire institutionnelle, non pas une nouveauté (il en est allé de même en 1914-1918), mais une anomalie au regard du fonctionnement des institutions.

UN VISAGE

Et peut-être parce qu'il n'était pas un stratège, mais un gentleman-farmer, aussi proche du civil que du militaire, parce qu'il était un visage, avec une moustache, un sourire, des rides, et non un collègue de sept têtes interchangeables, Guisan a assumé à ce moment non pas une fonction (il ne l'a probablement pas consciemment cherché), mais un rôle politique qui lui a donné une autorité infini-

ment supérieure à celle qui découlait de son pouvoir hiérarchique. C'est sur ce point, bien plus que sur la parenté des idées et les relations personnelles, qu'il paraît le plus proche de Pétain. Mais un Pétain sans la défaite de 1940, la disparition de l'Etat...

CHEVALLAZ AU FRONT

Reste alors à se demander les raisons de l'énerverment actuel. Qu'un Georges-André Chevallaz, historien chevronné, homme de sens rassis et politicien d'expérience, court sus à l'ennemi, donne bien plus que les lettres indignées ou attristées des lecteurs, la mesure du mythe. Comme si aujourd'hui encore Henri Guisan restait la figure symbolique de la communauté nationale, le visage humain du consensus. C'est cela qui mérite analyse.

Ce même mardi soir, une chaîne de télévision française projetait le film *Romands d'amour* réalisé par la TVR sur les mariages entre Suisses et Mauriciennes. Film pathétique tant les partenaires se racontaient au premier degré, mais film pour cela combien révélateur de mentalités populaires qui échappent trop souvent aux médias contemporains à la recherche de l'effet choc. Dans ces filles des îles douces et soumises, dans cet exotisme de long-courrier, que retrouvent ces Suisses apeurés par l'émancipation féminine contemporaine? Les valeurs d'ordre, d'obéissance, de travail et de discipline, sans lesquelles — croient-ils — il n'est pas d'existence heureuse, ni réussie. La génération de Guisan le croyait aussi. Le Général et les Mauriciennes. Quelle permanence dans les mentalités.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La vérité des légendes

Le général Guisan...

Absolument navré, mais je me sens plus proche — ça, c'est un comble! — du colonel Zumstein que de

ceux qui dénoncent aujourd'hui dans «le» général un sous-marin fasciste!

Par sentimentalisme, peut-être: le jour où fut annoncée la mort du général, je me trouvais à Grandvaux, dans la cave de M. Gindroz, vieux vigneron vaudois, occupé à goûter «le nouveau». Et tout à coup, le voilà qui pose sa main sur mon genou — M. Gindroz, soixante ans — et me dit: «Y a pas à dire: on n'a plus de général!» Et se met à pleurer...

Disciple de Michelet, j'ai toujours pensé avec Schlegel qu'il y avait une vérité des légendes, plus profonde que la vérité «historique», et que le sentiment populaire quelquefois doit être préféré aux documents des érudits.

En l'occurrence, je distinguerai deux aspects:

— Le général était «de droite» — bien sûr, et «nous» l'avons su, si j'ose dire, de toute éternité. Il avait de la sympathie pour Mussolini — je n'en ai aucune, mais l'opinion selon laquelle il a peut-être évité à la Suisse certains désagréments ne me paraît pas invraisemblable. Il avait de la sympathie pour le maréchal Pétain — jusqu'en 1942, cette sympathie me semble à tout le moins excusable.

— Le général avait des sentiments plus ou moins anti-sémites — voilà qui est plus grave et plus nouveau. J'avoue cependant mon malaise: cela étant, il était semblable à beaucoup de ses contemporains, non seulement à droite, et à beaucoup de *nos* contemporains. Je n'en veux pour preuve qu'un long article paru dans l'un des quotidiens de la place, qui parle sans cesse des «juifs» (avec minuscule). Non: la culture juive (adjectif, minuscule), mais les Juifs (substantif, majuscule)! Je soupçonne que l'intéressé écrivait: les noirs, les arabes — mais je doute fort qu'il écrivait de même: les français, les anglais... Significatif? Qu'on y réfléchisse.

J. C.

Vendeuses en Valais: la caisse est encore loin

Pas besoin d'être grand clerc pour prévoir que le projet de contrat-type pour le personnel du commerce de détail, mis en consultation publique le 28 décembre dernier en Valais, allait provoquer une sévère levée de boucliers du côté patronal (cf. DP 758. «Vendeuses en Valais. Ce n'est qu'un début...»).

En fait, la réaction de l'Ucova, Union commerciale valaisanne, a été plus que massive: 600 commer-

cants auraient fait valoir leurs objections à l'endroit de ce texte qui a, entre autres, le mérite de prévoir une amélioration des salaires des vendeuses et de le préciser noir sur blanc à l'article 15 (ci-dessous, les minimums prévus).

Rien là finalement que de très normal: c'est la procédure propre à ce genre d'initiative des autorités cantonales qui permet la mise à jour de tous les intérêts en présence, avant que le gouvernement tranche en dernier ressort et que le contrat-type prenne force obligatoire.

Malheureusement, là où le bât blesse, c'est précisé dans cette fonction d'arbitre du Conseil d'Etat. La confiance ne peut qu'être sérieusement entamée lorsque l'ancien conseiller d'Etat Guy Genoud, par ailleurs cacique du «mouvement conservateur libéral», préjugeant des résultats de la consultation publique, déclare sans autre devant la dernière assemblée générale de l'Ucova (jeudi 11 avril à Sion): «Ce projet n'a d'autre but que de susciter des réactions. Et il présente des améliorations que l'on peut qualifier de maximales pour les employés...» (propos rapportés par Michel Eggs dans «La Liberté» du 12.4.); et de poursuivre en mettant l'accent sur les possibilités de dérogation au contrat-type! Mais pouvait-on attendre autre chose de ce démocrate-chrétien pur et dur qui vilipendait la formule même du contrat-type devant le Grand Conseil valaisan en réponse à une interpellation de la députée socialiste Françoise Vannay? C'est certainement peu dire qu'il a dû se faire violence pour autoriser à l'époque son département à lancer la mise à l'enquête du projet qui suscite l'ire de l'Ucova...

Aujourd'hui, pour comprendre pourquoi on en est arrivé là, il faut revenir aux raisons qui ont présidé à l'essai de déblocage de la situation — avec le feu vert officiel, faut-il le rappeler? La pression syndicale a joué un rôle, certainement (aboutissement de deux pétitions sur le sujet). Mais surtout, l'urgence sociale évidente: pour inscrire dans les textes cette manière de salaire minimum au bénéfice d'une

catégorie bien précise de travailleurs, pour prévoir d'accorder à ceux-ci les garanties propres au contrat-type (force obligatoire et pas de dérogation possible sous une autre forme que la forme écrite), pour aller, en pleine hystérie du moins d'Etat, jusqu'à prendre le relais du régime des conventions collectives (de ce côté la paralysie était, il est vrai, totale depuis des années), il fallait non seulement que les excès constatés au détriment des salarié(s) soient manifestes, mais aussi que les «progrès» envisagés correspondent tout à fait à une certaine évolution économique. Le Conseil d'Etat valaisan se reniera-t-il lui-même au point de jeter ce constat aux orties? Qui parlait de gouvernement fort?

CONTRAT-TYPE: LES MINIMUMS

Salaires Art. 15

Le salaire doit correspondre aux tâches, au niveau de formation, aux capacités du travailleur et aux années de service.

Le salaire sera versé au plus tard le dernier jour de travail du mois.

Les salaires minima sont les suivants:

| | A l'engagement | 3e année | 5e année |
|--|----------------|-----------|----------|
| a) Personnel de vente sans formation: | | | |
| - 16 ans | | 1300.- | 1500.- |
| - 17 ans | | 1400.- | 1500.- |
| - 18 ans | | 1500.- | 1500.- |
| Personnel de vente sans certificat fédéral de capacité, dès 18 ans révolus | 1650.- | 1750.- | 1950.- |
| Personnel de vente avec certificat fédéral de capacité (vendeuse - formation équivalente) | | | |
| - formation deux ans | a) 1900.- | 2150.- | 2350.- |
| - formation trois ans | b) 2000.- | 2300.- | 2500.- |
| Chef de rayon et cadre | 2600.- | 2750.- | 3000.- |
| b) Employé de bureau | | | |
| - formation deux ans | 2000.- | 2250.- | 2400.- |
| Employé de commerce avec certificat fédéral de capacité | | | |
| - formation trois ans | 2300.- | 2500.- | 2700.- |
| c) Personnel de manutention: | | | |
| - Travaux légers | 1600.- | 1700.- | 1900.- |
| - Chauffeur véhicules légers, travaux lourds | 2300.- | 2400.- | 2550.- |
| - Chauffeurs-livreurs poids lourds | 2500.- | 2750.- | 2900.- |
| d) Autres travailleurs avec certificats fédéral de capacité | 2600.- | 2750.- | 2900.- |
| e) Auxiliaires payés à l'heure: | | | |
| - auxiliaires qualifiés | | 11 fr. 50 | l'heure |
| - auxiliaires non qualifiés | | 10 fr. | l'heure. |

Ces salaires seront révus chaque année en tenant compte de la situation économique ainsi que du renchérissement.

VERBA VOLANT

J.-P. Delamuraz: l'apprentissage du chef

Dix jours «harassants» aux Etats-Unis pour le chef du DMF. Et à son retour, une conférence de presse en forme de bilan: J.-P. Delamuraz n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre la presse, d'abord du bien-fondé de son voyage, puis de l'intérêt des contacts pris outre-Atlantique. Avec un écho, il faut le dire, tout à fait sympathique auprès des journalistes suisses romands et particulièrement lausannois («Le Matin» va jusqu'à titrer sur cinq colonnes à la une sur la réussite de la mission). Avec un écho, il faut le dire aussi, minimum du côté alémanique: à chaud, réserves quasi unanimes sur l'intérêt des propos tenus par le conseiller fédéral, critiques sur l'utilité de ses remarques faites «à titre personnel»; puis, après analyse et réflexion, et suite peut-être à une démolition en règle assénée par «Sonntags Blick», le constat sec et sonnante du vide commercial et politique sur lequel débouche cette expédition officielle, malgré les tralalas diplomatiques de rigueur (Peter Studer dans le «Tages Anzeiger» du 11.4.1985). Comprenez qui voudra.

Domaine Public 760-769

Douzième livraison de l'index (tous les dix numéros) des textes parus dans ces colonnes, comme promis à nos lecteurs. Cette semaine, DP 760 (31.1.85) à DP 769 (11.4.85).

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

- 762 (4). National. Démocratie à la carte (Gilbert Coutau).
 763 (1). Gargarismes fédéralistes.
 764 (1). Question de confiance (répartition des tâches) (A. G.).
 764 (3). Trop de lois, moins d'Etat, etc., etc. Slogans et réalité (DP 765: précisions à la rubrique «en bref».)
 767 (1). L'Etat efficace (Hayek) (Y. J.).
 769 (4, 5). 1291 + 700. Moins d'Expo.
Initiatives
 768 (4). *Point de vue*. Prime à l'immobilisme (initiative et contre-projet) (A. V.).
 768 (4). Démocratie. Une initiative pour sauver les initiatives (J. D.).
 769 (2, 3). Initiative et contre-projet: *dossier* — 1. Cette réforme tant attendue. — 2. Le Conseil des Etats à travers les âges. — 3. L'ironie de l'histoire. — 3. Adultes. Le système proposé.
 769 (3). *Point de vue*. Sauver les initiatives (Ph. Biéler).

Partis

- 763 (2). Quand le PDC était encore conservateur.
Xénophobie, racisme
 765 (1). Le Pen existe.
 766 (1). Le droit et la morale (Paul Grüniger) (J. D.).
 767 (4). Amalgames sordides.
 769 (7). *Point de vue*. Solfège pour somnambules. Le xénophobe (Alfonso Jimenez).

Refuge

- 762 (5). Réfugiés. A l'échelle européenne.
 763 (6). La Suisse, il n'y a pas si longtemps...
 767 (4). Réfugiés. Une somme de salubrité publique («Droit d'asile et statut du réfugié en Suisse», R. Bersier).

Cantons

- 765 (8). Constitutionnellement. Vaudois, un même jour se lève! (A. G.).
 766 (8). Histoire. Le régime des assemblées populaires.
 766 (8). Valais. Les lecteurs du parrain (élections cantonales).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 762 (4, 5). Prix, cartels and co. Peau de chagrin (projets de loi).
 765 (6). Petits et gros sous. Inflation importée: une revenante.
 767 (6, 7). Document Gorz II. Moins travailler, condition sine qua non (suite de DP 753).
 768 (6, 7). Document Gorz III. Rompre la contrainte de la consommation.
 768 (3). Réserves de crise. Patrons volontaires, mais pas fous.
 769 (1). L'Europe des douze (la Suisse et la CEE) (A. G.).
Développement régional
 762 (1). La côte et l'arc (du Léman au Jura) (F. B.).
 762 (8). Genève. Les riches entre eux.
 764 (4). Epicentrisme. Vaud-Genève. (A. G.).

SECTEURS ÉCONOMIQUES

- 760 (8). *Horlogerie*. L'Angelus de Milliet (Asuag-Ssih) (A. G.).
 763 (4, 5). Après le 20 mai. Les gnomes bancaires à pas de géants.
 763 (5). Industrie genevoise. Retour de manivelle (SIP).
 765 (6, 7). *Place financière suisse*. Grandes banques: des jérémiades aux bénéfiques.
 766 (5). Steaks. Ventre plein n'a plus d'envie (consommation de viande).
 768 (8). *Contingement laitier*. Paysans romands, si vous saviez! (René Longet).
 769 (8). Capital. L'arroseuse arrosée (Migros).

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURE

- 760 (3). Genève. Brome: les picotements du syndicat (Firmenich).
 764 (6, 7). Survie de la civilisation. Retour rapide à une période glaciaire: comment empêcher le climat de basculer (P. L.).
Forêts
 762 (2). Dépérissement des forêts. Passer aux actes (documents).
 762 (2, 3). Emplâtre sur une jambe de bois. Le mirage du catalyseur (M. B.).
 762 (3). *Point de vue*. Contes. La planète chauve (Catherine Seylaz).

Transports

- 764 (2). Neige à Genève. Le piéton inconnu (J. D.).
 765 (2, 3). Transports publics. Zurich va mettre le paquet.
 765 (3). Abonnement écologique. Front ouest: rien de nouveau.
 768 (8). Transports sous influences. Routiers: qui fait quoi?
 769 (5). Abonnements verts. Le vent du nord (Bâle, Berne, Zurich, Saint-Gall, Lucerne).
Aménagement, Lex Furgler
 763 (2, 3). Lex Furgler aux Grisons. Les vrais coupables.
 763 (4, 5). Aménagement du territoire vaudois. Le sol et le liquide (A. G.).
 769 (8). Verdure. Rêve et réalité (Zurich).

Logement

- 766 (2, 3). Congés-ventes à Genève. Le matraquage n'a pas payé (Ernest Bollinger). *Annexe*: Annonces. Le gros lot à «La Suisse».
 767 (8). Congés-ventes à Genève. Le retour des promoteurs (E. Bo.).
 767 (2, 3). Bail à ferme. Les paysans n'ont pas gagné beaucoup de terrain (débat au Conseil national). *Annexe*: tableaux des ventes et des prix du terrain dans des districts vaudois.
Politique énergétique
 763 (6, 7). Garantie 85. La Cedra peut tout se permettre.
 765 (1, 2). Conseil national. Kaiseraugst: rien à déclamer.
 765 (2). Genève. Politique énergétique: on attend.
 766 (5). Noir-blanc. Cedra: fuites non radioactives (M. B.).
 768 (4, 5). Electricité. Les ukases d'Energie Ouest Suisse.
 769 (8). Tuyau. Ce très cher gaz (suisse).

SANTÉ, POLITIQUE SOCIALE

- 760 (4, 5). Chômage. Alarme incompressible. *Annexe*: le marché du travail en Suisse, déc. 1984, situation et évolution.

- 764 (5). 10 mars. Vacances: encore un petit effort! (votation fédérale).
 768 (1). Fonds de tiroirs («droit à la vie».)
Santé
 763 (2, 3). Explosion des coûts de la santé. Les beaux discours ne soulagent pas les budgets des caisses-maladie. *Annexes*: Les caisses-maladie et le coût de la vie (1973-1983) — L'explosion continue... (1980-1983).
 765 (4, 5). Explosion des coûts. Santé: rigueur ou liberté du commerce... *Annexes*: Vaud 1980-1983: la croissance des dépenses de santé — Vaud 1980-1983: le poids des lits privés.
 765 (5). Marché. Un géant dans les hôpitaux (AMI).
 768 (1, 2). Commerce de la santé. La proie séduisante. *Hommes-femmes*
 768 (5). Fribourg. Une fille est une fille...
 761 (30 pp.). *Brochure et numéro spécial: «Le nouveau droit matrimonial» (Comité vaudois du 14 juin).*

ARMÉE, SERVICE CIVIL

- 760 (3). Inventaire. Où l'armée donne de la voix.
 765 (7). Un siècle après. L'armée toujours en question.
 767 (4, 5). Pilatus. Acrobaties juridiques de haut vol.
 767 (5). Histoire suisse. Marchands de mort (abbé Guillaume Thomas François Raynal).
 769 (8). Il y a 75 ans. Les tambours et les vers.

COMMUNICATION

- 760 (1, 2). Sale boulot (Association vaudoise des téléspectateurs et auditeurs (L. B.)). *Annexe*: service de presse Avta.
 762 (5). Petit écran. Noir et blanc («Le Défi».)
 762 (6). Berne. Coup dur pour la presse (Urs P. Gasche).
 762 (6, 7). «Nouveliste». Le Valais à sens unique.
 762 (7). *Courrier*. Eduquer aux médias (J.-P. Golay).
 764 (2, 3). Loi vaudoise sur la presse. Lu et approuvé.
Protection des données
 764 (4, 5). Ton numéro AVS contre ton numéro de PC (Bienne) (Y. J.).

DIVERS

- 762 (4). Lobbies. Sacré virus! (débat au National).
 762 (6). Afghanistan. Adresses en Suisse romande.
 762 (7). *Mise au point*. Caritas au Biafra: pas de surplus en banque!
 769 (6). Ménage. Rembourrage au Palais.
 769 (6, 7). *Courrier*. Des bougies pour qui? (attentats à Genève) (Y. M.).
 769 (8). Progrès. Où il y a le gène... (Ciba-Geigy).
Instruction publique, éducation
 760 (6). Machines, chimie. Université: l'appétit des industriels.
Notes de lecture
 767 (8). Hugo, l'homme des misérables (J. Cornuz, «Hugo, l'Homme des Misérables», éditions P.-M. Favre) (A. G.).
 768 (2). Le chalet des chômeurs (travaux de P. Jeanneret) (A. G.).
Mineurs anglais
 763 (8). Grande-Bretagne. Le libéralisme sur le terrain.
 763 (8). *Point de vue*. Grève des mineurs et violence officielle (H. B.).
 766 (6, 7). *Courrier*. La gauche et la grève des mineurs britanniques (Jeanne-Marie Perrenoud). — *Réponse*. Précisons! Une réalité humaine (Réd.).

Ni repli, ni attaque

Otto Stich n'est pas du genre craintif, ni fragile; pas téméraire non plus, ni aussi endurci qu'il le paraît. Tout simplement, il n'attaque pas, mais il ne recule jamais. La redevance sur le trafic des poids lourds était prête depuis six mois à passer en votation populaire quand Otto Stich a pris la succession de Willi Ritschard; mais il la défend contre vents et routiers. L'initiative socialiste sur les banques échoue devant le peuple et les cantons, mais il poursuit sans broncher la révision partielle de la Loi sur les banques, que ces dernières aimeraient encore pouvoir bloquer. L'agriculture découvre des justifications autres que corporatistes au «toujours plus d'Etat» qui la finance, mais il continue de s'interroger sur les coûts d'une politique menée en faveur d'un secteur très minoritaire de notre économie nationale.

A chaque fois, Otto Stich contre sans céder. Il écoute les camionneurs, les banquiers, les paysans, mais sans les entendre, comme s'il ne s'apercevait pas qu'ils brandissent des tabous, ou à tout le moins des causes populaires.

L'OMBRE DE WILLI RITSCHARD

La popularité, l'actuel chef du Département des finances n'a pas intérêt à la rechercher. Il ne la trouverait d'ailleurs pas, desservi qu'il est par une voix blanche et un gestuel pauvre, et autant par l'ombre terriblement haute de son prédécesseur: Willi Ritschard savait «vendre» un nouveau régime des finances fédérales en posant pour les photographes, l'air soucieux et les poches vides retournées. Les médias en perdaient toute cruauté, et les citoyens chaviraient carrément. Aucun risque d'attendrissement collectif envers

Otto Stich. Il y aurait plutôt une rogne générale du côté des lobbies en tout cas. En ce moment, la grogne monte au sein du mieux structuré des groupes de pression du pays, celui des agriculteurs, ou plutôt des organisations agricoles. Dernier motif en date: le discours tenu par le grand argentier fédéral devant l'Union syndicale argovienne, pas loin de Brugg où la puissante Union suisse des paysans a depuis bientôt nonante ans son quartier général. Discours de circonstance, prononcé en dialecte, sur la base d'un texte en bon allemand distribué à la presse; du passage consacré au compte laitier, les journalistes tirent une petite phrase, qui fait aussitôt le tour des agences: «Il va falloir que nous nous posions bientôt sérieusement la question de savoir si nous pouvons encore — et si nous voulons toujours — consacrer de tels montants à une agriculture qui n'occupe plus même 6% de la population active...» (trad. DP).

En réalité, cette phrase, Otto Stich ne l'a pas prononcée (pas d'attaque), mais bel et bien écrite et diffusée (jamais de repli). Ce faisant, il persiste et signe, comme à son habitude, lui qui avait déjà critiqué plusieurs fois la politique agricole, «faite au fond dans l'intérêt des fédérations laitières, et non dans celui des producteurs ni des consommateurs» (Conseil national, 30 novembre 1982). Lui aussi qui avait fait procéder en 1979 à un réexamen général des centaines de subventions et contributions diverses versées par la Confédération aux cultivateurs, éleveurs, vulgarisateurs, etc.

Tout cela, et quelques autres interventions annonciatrices de la petite phrase du 30 mars dernier, les parlementaires des précédentes législatures le savaient. Mais pas les nouveaux élus d'octobre 1983, souvent plus proches des milieux agricoles que leurs prédécesseurs. Tout cela, les «anciens» l'ont oublié au soir du 6 décembre 1983, quand ils ont décidé d'élire Otto Stich, pour faire savoir au monde, et en premier lieu à Helmut Hubacher, qui gouverne dans ce pays.

A l'époque déjà, nous avions pressenti que «le Parlement le plus agricole qu'on ait vu depuis longtemps» ne tarderait pas à se repentir de son choix (DP 15.12.1983). C'est désormais chose faite, mais pas terminée. Pensez par exemple à l'actuel Arrêté sur l'économie laitière, en vigueur jusqu'au 31 octobre 1987. D'ici là, il faudra bien trouver un autre moyen que le contingentement pour endiguer la marée blanche et réduire le compte laitier, en le faisant par exemple descendre en dessous du demi-milliard de francs, au lieu des 835 millions attendus pour l'année 1984/85. L'économie sucrière et le secteur viticole notamment devraient aussi connaître bientôt le nouveau cadre légal de leur activité.

ALLIANCE CONTRE NATURE

Au total, la politique agricole recèle des enjeux qui ont une autre portée politique que le mauvais feuillet de la redevance poids lourds ou la stupide fâcherie de la vignette — source d'une rogne inversement proportionnelle aux recettes effectives escomptées à Berne. L'ASTAG (Association suisse des transports routiers) elle-même le sait bien, qui appelle le «lobby de l'agriculture» à faire cause commune avec les chauffeurs de camions (cf. annonce «Truck Stop», parue entre autres dans «Le Matin», 14.4.85).

Vu son style et ses priorités, Otto Stich n'a décidé pas trop à s'inquiéter des virulents tirs de barrage déclenchés contre lui par «Le Nouvelliste» valaisan, qui avait salué très bas son entrée au Conseil fédéral, et par le «Blick», auquel le patron des finances fédérales s'est permis de refuser une interview envisagée pour juillet prochain. Au contraire, c'est très bon, ce genre d'affaires. Sinon pour la popularité, du moins pour la publicité: pourvu qu'on en parle...